

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



CentraleSupélec



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 : FAITES LE CHOIX DE CENTRALESUPÉLEC

« Un grand merci pour votre confiance et votre soutien. »

Écoles et entreprises, nous devons agir main dans la main pour faire face aux enjeux de diversité, d'inclusion et de développement durable. Des enjeux inscrits au cœur du plan stratégique de CentraleSupélec, et pour lesquels votre Taxe d'Apprentissage sera des plus précieuses pour développer l'ensemble de nos formations et actions pédagogiques en lien avec la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.

Je compte sur votre soutien via l'affectation de votre Taxe d'Apprentissage 2023 à CentraleSupélec.



Romain Soubeyran
Directeur Général
de CentraleSupélec

Formation et développement durable :

Soutien à la création de nouveaux programmes pédagogiques, exemple : Fresque du Climat, Parcours développement durable



UTILISATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Engagement sociétal :

Mise en place dans le cursus d'un engagement concret de tous les élèves sur une cause d'intérêt général



Digitalisation des programmes :

Virtualisation des travaux pratiques, examens à distance

CENTRALESUPÉLEC, N°1 DES RELATIONS ENTREPRISES



Lauréat 2022 des Trophées Agires Synergie



N°1 français et 18^e mondial du classement Times Higher Education (THE) – Employability

Plus de 150 entreprises partenaires du cursus ingénieur CentraleSupélec, dont 30 PME/PMI

CENTRALESUPÉLEC EN CHIFFRES



3 campus à Paris-Saclay, Metz, Rennes et 1 site de recherche (Pomacle)



3 700 élèves-ingénieurs dont 30 % d'internationaux, plus de 100 apprentis et 91 contrats de professionnalisation



17 laboratoires et équipes de recherche



550 enseignants et enseignants-chercheurs, dont 20 % d'internationaux

DIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AU COEUR DE LA FORMATION

Agir pour une plus grande diversité

Alors que la France et le monde manquent d'ingénieurs, certains profils d'étudiants, comme les jeunes femmes ou les élèves boursiers, demeurent sous-représentés dans les cursus scientifiques. Dans un environnement de fracturation sociale, la diversité dans les recrutements constitue donc un enjeu stratégique majeur pour notre École.

L'engagement de CentraleSupélec :

- accroître sa présence dans l'enseignement secondaire pour valoriser les études scientifiques ;
- susciter des vocations ;
- lever les freins sociaux ou culturels pouvant décourager certains élèves d'oser une grande école.

Nos actions dans les collèges, lycées et classes préparatoires :

- des actions de **tutorat** menées par les associations étudiantes comme OsER et Espérance en Béton ;
- un **Summer Camp** en amont de l'entrée en classe de Première ;
- un **stage « Sciences et Climat »** en partenariat avec Acadomia ;
- des séminaires de préparation au concours de CentraleSupélec.

CentraleSupélec a obtenu le label DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale). Ce label reconnaît la pertinence et l'impact des actions déployées dans le cadre de notre démarche stratégique de transition écologique et sociale.



Trouver des solutions pérennes aux enjeux climatiques et environnementaux

Les ingénieurs et les chercheurs de CentraleSupélec sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la conduite des transformations imposées par l'urgence climatique, quelques exemples :

En formation ingénieur :

- **50h de formation** et travaux liés au développement durable pour tous les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année ;
- la mise en place de deux formations d'un an ouvertes aux élèves en césure : **Shift Year** et un D.U. **Agir pour le climat** ;
- des cours dédiés aux sciences du climat en 2^{ème} année ;
- l'organisation de la **Fresque du Climat pour les 970 élèves** de 1^{ère} année ;
- du « **learning by doing** » permettant aux élèves de proposer des solutions concrètes aux problèmes posés par les entreprises au sein de pôles projets : City Faber Lab pour l'optimisation de l'habitat, Intelligence Artificielle et Machine Learning pour la gestion des déchets, Digital pour l'impact sur le management, RSE et Green Supply Chain.

En recherche :

Réorganisation de nos activités liées à l'environnement autour de 3 axes :

- **efficacité énergétique** ;
- **énergies renouvelables et bas-carbone** ;
- **préservation des ressources et de l'environnement.**

Zoom sur le Summer Camp de CentraleSupélec

Chaque année en juillet, CentraleSupélec accueille désormais sur son campus, avec une parfaite parité, 150 lycéennes et lycéens dont 50 % de boursiers. Le but : leur proposer une semaine d'immersion pour susciter des vocations à travers une découverte du cursus ingénieur, des échanges avec des entreprises, des ateliers d'orientation.

« Grâce à ce Summer Camp, j'ai découvert le métier d'ingénieur en développement durable et maintenant, je me vois bien m'inscrire en prépa pour essayer d'intégrer CentraleSupélec ! ».

Élisabeth, 16 ans.



La Fresque du Climat Summer Camp CentraleSupélec

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 ?



ÉTAPES CLÉS DE LA CAMPAGNE 2023 *

AVRIL

Communication par les entreprises des éléments comptables via **DSN** (Déclaration sociale nominative)

LE 5 OU LE 15 MAI**€

Prélèvement unique du solde de la Taxe d'Apprentissage par l'Urssaf



DU 25 MAI AU 7 SEPTEMBRE

Choix des établissements bénéficiaires sur la plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations, SOLTéA, via une connexion à Net-Entreprises



À COMPTER DU 15 JUILLET

Reversements aux établissements bénéficiaires

À compter de 2023, le Solde de la Taxe d'Apprentissage maintenant appelé **les 0,09 % de la Taxe d'Apprentissage** (anciennement 13 %) est **prélevé directement par l'Urssaf**.

3 actions indispensables de votre part pour que nous puissions recevoir votre versement :

1. Informez CentraleSupélec de votre soutien avant le 30 juin 2023

Il vous suffit pour cela d'enregistrer votre promesse de versement sur notre plateforme :

<https://centralesupelec.agires.com/>

2. Créez votre accès à SOLTéA

Chaque entreprise dispose d'une connexion à la plateforme Net-entreprises qui donne accès à SOLTéA et permet d'ouvrir les droits aux personnes en charge de l'affectation et de la validation de la Taxe d'Apprentissage dans votre entreprise.

Ces personnes sont ainsi garantes de l'affectation et de la validation du versement à CentraleSupélec au nom de votre entreprise.

3. Affectez votre Taxe d'Apprentissage à CentraleSupélec à partir du 25 mai et de préférence avant le 30 juin 2023

1. Connectez-vous à SOLTéA via le site

<https://www.net-entreprises.fr/> ;

2. Affectez votre taxe en indiquant le pourcentage que vous souhaitez attribuer à CentraleSupélec ;

3. Pensez à bien valider cette affectation sur SOLTéA pour qu'elle soit effective et que le versement puisse être réalisé.

* Dates susceptibles d'évolution, se reporter au site : <https://centralesupelec.fr/fr/taxe-dapprentissage>

**le 5 du mois pour les employeurs d'au moins 50 salariés et dont la paie est effectuée au cours du même mois que la période de travail, le 15 du mois dans les autres cas (dates d'exigibilité des cotisations sociales - article R243-6 du code de la sécurité sociale).

Code UAI : 091 2341 A (Paris-Saclay)

Code UAI : 035 1781 W (Rennes)

Code UAI : 057 3492 L (Metz)

Code RNCP : 34751

Siret : 130 020 761 00016

Votre contact à CentraleSupélec

Lara Wolfman

Chargée de partenariats entreprises

+ 33 1 75 31 67 81

taxe@centralesupelec.fr

CentraleSupélec
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex
Tél : 01 75 31 60 00

